



# Rapport d'orientation



*Seuls les amendements rédigés pourront éventuellement être pris en compte*

*Au coeur de la solidarité*



---

## Sommaire

<b>Le CNAFAL, des principes et valeurs partagés.....</b>	<b>4</b>
<b>Une association familiale laïque, indépendante et active .....</b>	<b>5</b>
<b>L'accès aux droits : une priorité majeure .....</b>	<b>7</b>
Droits de l'enfant .....	7
Droit à l'éducation .....	7
Accès aux droits pour les jeunes.....	7
Egalité des Droits Femme/Homme.....	8
Accès aux mêmes droits pour toutes les familles.....	9
Droit des personnes en situation de handicap. Droit à l'accessibilité .....	9
Droit de vivre en famille, Droit des étrangers .....	9
Droit d'avoir un emploi ,un logement et un pouvoir d'achat décents .....	9
Droit à la langue du pays d'accueil .....	9
Droits à l'accès au soin et à se maintenir en bonne santé.....	10
Droit à une vieillesse sereine .....	10
Droit à mourir dans la dignité.....	10
<b>Le CNAFAL, association agréée par l'Education Nationale .....</b>	<b>12</b>
<b>Le CNAFAL intervient dans le champ éducatif dès la petite enfance .....</b>	<b>13</b>
<b>Le CNAFAL, une association familiale et non familialiste .....</b>	<b>14</b>
<b>Le CNAFAL, au cœur du combat social .....</b>	<b>15</b>
<b>Le CNAFAL, association de consommateurs .....</b>	<b>16</b>
<b>Le CNAFAL, association familiale de masse, indépendante des partis .....</b>	<b>17</b>
<b>Le CNAFAL, partie prenante de l'UNAF .....</b>	<b>18</b>
<b>Le CNAFAL, association nationale présente dans tous les départements .....</b>	<b>19</b>

---

## Le CNAFAL, des principes et valeurs partagés

**Le CNAFAL adhère aux principes républicains de laïcité, de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité.**

**La Laïcité :** l'article premier de la loi de 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat rappelle que « *La République assure la liberté de conscience* ». Cette loi a fait de la laïcité un principe fondamental de notre vivre ensemble.

Ainsi, la Laïcité est portée par quatre principes cardinaux : la garantie absolue de la liberté de conscience, le respect de la diversité des options spirituelles, la mise en pratique d'une tolérance partagée et sans restriction, et la détermination à construire un cadre de rapports sociaux tels qu'ils fondent l'espace commun.

**La liberté,** est inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans son article IV : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi* ».

**La solidarité,** ce n'est pas la charité, c'est apporter une aide aux personnes qui en ont le plus besoin en veillant à aider à leur émancipation. C'est aspirer à plus de justice sociale.

**L'égalité,** figure à l'article I de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *les hommes naissent libres et égaux en droits* ».

**La Laïcité procède donc à la fois de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.**

De la liberté, au sens de la liberté de conscience et de pensée.

De l'égalité aussi, au nom de laquelle tous les hommes et toutes les femmes doivent être également considérés et traités.

De la fraternité enfin, car chaque habitant de cette planète est notre égal et ne saurait être distingué en fonction de ses origines, de son ethnie, ou de sa croyance.

---

## Une association familiale laïque, indépendante et active

Aujourd'hui, notre pays traverse une profonde crise morale, sociale, institutionnelle pouvant conduire au pire... La désespérance de beaucoup de nos concitoyens, conjuguée à la perte de repères peut mener à l'effondrement de la démocratie et concourt à la montée de la xénophobie et du racisme.

L'Etat solidaire qui avait pris ses racines dans les propositions définies par le Conseil National de la Résistance et qui avait mis en place le système de protection sociale, le système de protection des travailleurs, le service public et la démocratie sociale entre autres... faisait de la redistribution des richesses sa pierre angulaire et de la démocratie sa méthode d'organisation et de réalisation. En donnant corps aux principes et valeurs de l'Etat républicain, elle travaillait au bien-être de tous et à la dignité de chacun quels que soient son origine, son sexe, sa religion, la couleur de sa peau,...

Les politiques de redistribution et les services publics à la française ont joué le rôle d'amortisseur social. Ce sont ces conquêtes qui ont été grignotées d'année en année.

Dans une telle situation, une organisation familiale laïque comme la nôtre a des responsabilités. Elle doit s'ancrer au plus près des territoires, organiser la défense de toutes les familles et participer au développement d'un mouvement d'éducation populaire fort pour la construction d'une société plus humaine, plus solidaire et plus démocratique sur le socle de la République et de ses principes constitutifs.

**Elle doit élaborer des propositions fondées sur les principes et les valeurs qui résultent du pacte social et républicain.**

Le va et vient entre le national et le local doit permettre de construire les synergies et d'éviter les décalages de perception de la société et de son environnement. Des débats organisés à tous les niveaux doivent contribuer à ce que les positions publiques prises soient comprises et partagées par tous.

Il nous faut aborder les problèmes qui relèvent de l'évolution des modes de vie et de l'éthique et sur lesquels l'unanimité n'existe pas y compris dans notre mouvement à propos de la PMA, GPA mais aussi de l'anonymat et du droit à connaître ses origines.

Nous devons dans ces domaines mettre en place une réflexion et une pédagogie de diffusion. Bien des positions en la matière relèvent de l'irrationnel, d'un passif ou d'un actif culturel, de contingences sociales ou tout simplement d'une paresse à bousculer. La morale universelle qui habite les laïques que nous sommes doit nous conduire tout en respectant l'intime conviction de chacun à exprimer ceux en quoi nous croyons, à l'expliquer, et surtout à promouvoir les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Parmi les chantiers qui devraient nous permettre non seulement de définir des positions porteuses de nos valeurs mais aussi d'avoir une politique de formation vis-à-vis de nos adhérents figurent :

-  la réforme de la fiscalité (sur laquelle nous avons déjà travaillé),
-  la politique familiale sous ses autres aspects.

Nous avons du matériel pour cela et comme il faut faire vite, il convient de trouver une méthode qui nous permette de faire participer les CDAFAL de façon efficace et partagée.

Une démocratie renforcée passe par des allers retours permanents du local au national et du national au local, chaque niveau enrichissant l'autre.

---

Le CNAFAL a comme-objectif de se développer en élargissant son champ d'intervention géographique pour devenir une grande association familiale progressiste et laïque.

Il dispose d'atouts :

- ✚ son existence comme intellectuel collectif,
- ✚ son organisation nationale disposant d'ancrages locaux forts,
- ✚ une bonne lisibilité,
- ✚ des actions concrètes auprès des familles : conso, DALO, logement, etc.
- ✚ une dynamique réelle....
- ✚ de nombreuses représentations dans des instances, institutions, organisations...

Comme toute association qui se développe et multiplie ses interventions, le CNAFAL se trouve à un tournant. Pour amorcer le changement, il lui faudra engager le débat démocratique avec les représentants des CDAFAL, afin de développer ensemble un lien fort et une synergie entre les départements et le national permettant d'atteindre ce but.

---

## L'accès aux droits : une priorité majeure

L'application de nos valeurs et principes suppose que tous les citoyens aient un égal accès aux droits et pour cela, que chacun soit en mesure de les connaître et de les faire respecter.

Le CNAFAL agit en ce sens auprès des pouvoirs publics et auprès des familles elles-mêmes, par l'information et le soutien qu'il leur apporte.

**Le problème du droit est fondamental. Alerter sur les insuffisances et les manquements à cet accès aux droits pour tous, quels que soient leur âge, leur catégorie sociale, leur origine est indispensable. Le CNAFAL sera toujours à l'affût pour alerter les pouvoirs publics pour que la dignité de chaque citoyen puisse être respectée.**

C'est à l'Etat que revient le devoir de faire en sorte que chaque citoyen puisse accéder aux droits personnels et sociaux qui sont les siens.

### Droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont consignés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Celle-ci engage les Etats signataires à respecter et à faire respecter ces droits. La France a ratifié cette convention en 1990. Elle doit être scrupuleusement appliquée.

Le CNAFAL considère que l'éradication de la pauvreté doit être une priorité nationale, ce qui suppose que des mesures soient prises : relèvement des minima sociaux, ouverture de centres de santé, maintien et développement des centres de PMI mobiles, développement d'un accompagnement à la scolarité.

Le CNAFAL insiste sur le droit à connaître ses origines.

### Droit à l'éducation

L'éducation est la condition d'émancipation de l'individu ; c'est pourquoi, **le CNAFAL milite pour une école qui prenne en compte les besoins élémentaires des enfants tout en respectant les rythmes chronobiologiques dans le cadre de l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire.**

Le droit à l'éducation, c'est aussi le droit à l'éducation tout au long de la vie. Droit pour tous les travailleurs d'avoir accès au cours de leur vie professionnelle à des cursus de formation continue.

### Accès aux droits pour les jeunes

L'accès au droit c'est aussi prendre en considération la situation des jeunes et particulièrement la catégorie des 16/25 ans. Des sociologues, psychologues, éducateurs l'ont dit : *« notre société a abandonné la pratique transmise de génération en génération et consistant à s'investir dans l'intégration sociale des jeunes »*. N'ayant leur majorité sociale qu'à 25 ans, ce qui constitue un déni démocratique, les jeunes sont devenus une valeur d'ajustement économique.

L'une des causes en est la « familialisation » des politiques publiques qui a consisté à faire reposer sur les familles le soutien des jeunes dans une phase de plus en plus longue de stabilisation de l'emploi. Ce choix qui a institué de fait la majorité sociale à 25 ans a de plus été un facteur de renforcement des inégalités sociales, en opposition avec un certain nombre de dispositions prises en matière de démocratisation de l'enseignement.

On est passé de la démocratisation à la massification.

---

Cette politique a été accentuée en 1993 avec le report de l'âge du versement des prestations familiales, disposition que seul le CNAFAL avait combattu.

Les conséquences de cette politique sont dévastatrices pour la société. En effet comme l'affirme le sociologue Jean-Pierre Le Goff « *Le travail est l'une des conditions indispensable pour recouvrer l'estime de soi...* il ajoute que « *le discours généreux de la citoyenneté coupé du travail est une impasse* ».

Dans le mouvement familial, le CNAFAL est le seul porteur d'une politique d'émancipation des jeunes et de conquête de leur autonomie. Le seul aussi pour lequel la politique familiale n'est pas un sanctuaire intouchable. En prônant le RSG, elle apporte une solution mais cela ne saurait suffire, c'est toute la politique familiale qui doit être remise en cause même si pour cela nous devons remettre en question l'ensemble du dispositif qui passe aujourd'hui par une réforme des prestations, de la fiscalité, et aussi par la promotion du service public notamment pour ce qui concerne la petite enfance.

### **Egalité des Droits Femme/Homme**

« *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ». Les discriminations faites aux femmes sont encore trop nombreuses.

Le CNAFAL est vigilant, quant à l'application des lois sur l'égalité Femme/Homme dans tous les domaines.

**Lutte contre les violences** : le CNAFAL demande le renforcement des politiques de lutte contre les violences intra familiales, la mise en place de cellules de veille, d'écoute et de protection-des victimes et l'expulsion du logement de l'agresseur.

Pour la prévention et l'écoute des victimes, le CNAFAL a toute sa place auprès des autres associations et fédérations qui œuvrent dans ce domaine

**Egalité au niveau du travail**: à travail égal, une femme doit avoir un salaire égal à celui d'un homme. Elle ne doit pas subir le temps partiel contraint et doit avoir accès aux mêmes possibilités de promotion et de responsabilités.

Le CNAFAL souhaite des mesures incitatives au partage des tâches entre père et mère notamment au niveau de la prise en charge quotidienne des enfants.

**Egalité au niveau des mandats politiques**. Il a fallu qu'une loi instaure le principe de parité pour les élections, pour voir les femmes accéder aux responsabilités politiques. Il faudra aller encore plus loin pour que l'égalité devienne réalité.

La conciliation vie professionnelle/vie familiale ne concerne pas seulement les femmes mais aussi les couples. 9 français sur 10 considèrent qu'ils devraient pouvoir moduler leur activité professionnelle et pour la majorité la préférence se porte sur l'aménagement du temps de travail. A noter que pour 96% des cas ce sont les femmes qui ont recours au congé parental et 74% d'entre elles considèrent que le fait d'avoir un enfant constitue un frein dans leur carrière.

Là aussi la politique familiale doit pouvoir dire son mot en favorisant l'accueil des enfants dans des structures collectives dès le plus jeune âge. Comme aussi doivent être dans le coup les collectivités locales, les entreprises, l'école et tout l'environnement socio-éducatif : associations, centres sociaux...

---

## Accès aux mêmes droits pour toutes les familles

Nous constatons au sein de notre société une multitude de structures familiales toutes aussi estimables les unes que les autres. Notre devoir de laïques nous impose de les reconnaître quel que soit leur origine et leur composition (monoparentales, recomposées, homoparentales....) et de permettre que ces familles puissent bénéficier des mêmes droits et des mêmes devoirs.

L'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier, nous n'avons aucun droit d'interdire quoique ce soit à autrui sauf si cela doit porter atteinte à la liberté et à la dignité de l'autre. Il n'y a aucune raison de ne pas adapter la législation à la réalité lorsque la loi ne nuit ni n'enlève rien à personne.

## Droit des personnes en situation de handicap. Droit à l'accessibilité

Le CNAFAL inscrit son action dans une démarche de lutte contre les discriminations.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de prévoir les adaptations nécessaires dans la ville, pour le logement, au niveau professionnel pour les personnes en situation de handicap, citoyens à part entière.

## Droit de vivre en famille, Droit des étrangers

Dans un rapport publié le 21 mars 2013, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) constate que « la société française s'assombrit par une montée du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie ». Elle constate que « **l'idéal partagé d'égalité et de fraternité est confronté quotidiennement et dans de larges couches de la société à des attitudes de discrimination et de rejet** ». Elle constate que « tous les indicateurs de racisme et de xénophobie sont en hausse dans toutes les catégories de la population ». Cela remet en cause le système d'intégration à la française qui fait écho à une montée du communautarisme. Le CNAFAL se doit de réagir.

## Droit d'avoir un emploi ,un logement et un pouvoir d'achat décents

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » : préambule de la Constitution !

C'est une revendication majeure pour les familles : avoir un emploi et des revenus suffisants pour vivre décemment et dignement et élever le nombre d'enfants désiré ; c'est aussi celle du CNAFAL. Le pouvoir d'achat de tous, ne peut être sacrifié au profit des intérêts financiers de quelques-uns.

## Droit à la langue du pays d'accueil

**La maîtrise de la langue nationale de la société d'accueil est une nécessité fondamentale pour prendre sa place dans la vie professionnelle, sociale et culturelle de cette société.**

**La France a ratifié la Charte sociale européenne révisée le 7 mai 1999. Ses dispositions ont donc une valeur contraignante pour notre pays.** Le CNAFAL appuie la proposition d'instaurer dans notre code du travail un droit à la formation linguistique pour les primo-arrivants, les étrangers résidant en France, les français dont l'un des parents au moins ne maîtrise pas la langue française, les demandeurs d'asile et les membres de leur famille afin qu'ils puissent accéder à la maîtrise de la langue française.

**Pour le CNAFAL, l'intégration, prenant en compte les spécificités culturelles, sociales, morales enrichit.** L'intégration ne saurait devenir une conversion pas plus qu'elle ne doit être un renoncement, elle ne doit pas être confondue à l'assimilation.

---

**Lutter contre les discriminations, c'est lutter pour l'accès aux droits. Le CNAFAL n'a jamais cessé de lutter en ce sens. Le droit de vivre en famille doit être respecté partout en France.**

**Le droit de vote des étrangers aux élections locales**, engagement du Président de la République ne saurait être indéfiniment reporté. Les étrangers concernés par cette disposition sont 2,5 millions. Ces hommes et ces femmes participent à la vie locale, paient des impôts, votent dans les entreprises, les établissements scolaires, cotisent à la sécurité sociale... Cette forme de citoyenneté est bel et bien reconnue ! La France est en retard sur bon nombre de pays qui accordent ce droit aux étrangers vivant sur leur territoire.

### **Droits à l'accès au soin et à se maintenir en bonne santé**

Le CNAFAL défend le principe de solidarité fondateur de la sécurité sociale : «chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Il faut mettre fin à l'augmentation incessante des restes à charge dans le domaine de la maladie.

Il faut maintenir, pour les étrangers le régime d'aide médicale d'état sans franchise.

Il faut agir contre les conséquences de l'augmentation des cadences, des nouvelles techniques de « management », responsables de situations de harcèlement conduisant parfois au suicide. Pour la prévention et l'écoute des victimes, le CNAFAL a toute sa place auprès des autres associations et fédérations qui œuvrent dans ce domaine.

Il faut faire des AFL, CDAFAL et CRAFAL des acteurs importants pour la défense des droits des usagers du système, par leur présence dans les conseils de surveillance, les commissions de relation avec les usagers, les conseils d'administration des CPAM, ainsi que par un partenariat avec les fédérations existantes notamment le CISS national et les CISS régionaux.

**Le CNAFAL, association familiale active dans le domaine de la santé milite pour l'égalité d'accès pour tous à des soins de qualité et pour une politique volontariste de prévention.**

### **Droit à une vieillesse sereine**

Avec l'allongement de la vie, la perte d'autonomie constitue un défi pour chacun de nous et pour la société toute entière.

La charge liée au vieillissement ne doit pas être laissée aux seules familles ni aux collectivités locales.

Anticiper pour une autonomie préservée est un véritable enjeu de société. Adapter les logements, les quartiers, les villes et les transports au vieillissement de la population et développer les technologies au service des plus âgés, mieux affirmer et protéger les droits des personnes âgées, prendre des mesures en faveur des aidants familiaux et lancer une campagne pour revaloriser les métiers du grand âge sont les axes défendus par le CNAFAL.

Le CNAFAL se prononce pour la mise en place d'un financement solidaire conçue comme une couverture universelle sur le modèle de la Sécurité sociale. Le CNAFAL rejette toute proposition d'assurance individuelle, qui ferait appel à la responsabilité personnelle individuelle.

### **Droit à mourir dans la dignité**

Ce sujet fera l'objet de toute notre attention dans les prochaines années. **Le droit à mourir dans la dignité doit être enfin respecté.**

Pour le CNAFAL, la loi Léonetti ne va pas assez loin dans la mesure où elle ne permet pas au malade de décider de sa fin de vie. L'application de nos valeurs et principes suppose que tous les citoyens aient un égal accès aux droits et pour cela, que chacun soit en mesure de connaître ses droits et de les faire respecter. Le CNAFAL agit en ce sens auprès des pouvoirs publics et auprès des familles elles-mêmes, par l'information et le soutien qu'il leur apporte.

**Le problème du droit est fondamental. Alerter sur les insuffisances et les manquements à cet accès aux droits pour tous, quels que soient leur âge, leur catégorie sociale, leur origine est indispensable. Le CNAFAL sera toujours à l'affût pour alerter les pouvoirs publics pour que la dignité de chaque citoyen puisse être respectée.**

## **Le CNAFAL, association agréée par l'Éducation Nationale**

Le CNAFAL a obtenu un agrément Education nationale qui va lui permettre, à tous les niveaux, de renforcer sa présence pour faire vivre la complémentarité éducative familles-école-temps libres.

Le CNAFAL, association familiale généraliste, intervient dans un champ très large sur tout ce qui concerne les familles.

Il est important que sur certaines questions, notamment celles qui concernent l'éducation, il tisse des liens forts de partenariat avec des associations comme la FCPE et les fédérations et associations qui partagent les mêmes valeurs.

Une vingtaine de CDAFAL mène dans et autour de l'école publique, une action éducative complémentaire sur les temps péri et post-scolaires.

---

## **Le CNAFAL intervient dans le champ éducatif dès la petite enfance**

Le CNAFAL intervient dans le champ éducatif dès la petite enfance.

Les AFL interviennent sur le terrain du social, de l'économique, du sociétal, de l'éducatif.

Les espaces éducatifs, notamment ceux de la toute petite enfance, jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités.

Les 1 à 3 ans, quand ils sont les premiers enfants de leur famille, sont à découvert de l'action sociale et de la solidarité.

Ceux issus de milieux défavorisés cumulent deux déficits : l'absence d'un milieu favorable aux premiers apprentissages et à la socialisation et les difficultés économiques et sociales de leurs parents.

Le CNAFAL, association familiale laïque intervient pour l'émancipation des femmes, l'accès des tout petits à un espace éducatif de qualité et de proximité, ce qui suppose une interpellation des pouvoirs publics pour que les besoins soient couverts et une intervention directe sur le terrain.

Cette action peut passer par la mise en œuvre de projet visant la création d'entités éducatives et par l'implication et la représentation des familles.

Nous restons ainsi dans l'aspect de l'éducation, apportant ainsi notre pierre à une éducation globale portée par l'ensemble des partenaires sans pour autant les concurrencer.

Le CNAFAL se prononce pour la création d'un service public de la petite enfance.

---

## Le CNAFAL, une association familiale et non familialiste

Le CNAFAL défend les « droits et intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs constituants, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains ». Pour le CNAFAL, il n'y a pas de « famille-standard », ni de modèle familial à imposer. Le CNAFAL a été la seule grande association familiale à défendre le mariage des personnes de même sexe.

Nous récusons toute politique familiale nataliste. Le mode de vie, le projet familial sont du ressort du choix intime de chacun ; nous sommes attachés à une conception égalitaire de la famille, de son fonctionnement : respect mutuel, solidarité, responsabilité. L'enfant est considéré comme une personne à part entière, en voie de développement, qui s'appartient d'abord à lui-même. Nous sommes au cœur des valeurs laïques d'autonomie de l'individu.

Le CNAFAL considère que chaque être humain doit pouvoir disposer, de la naissance à la mort, des moyens d'une existence digne, ce qui implique une simplification de l'architecture de la protection sociale et une plus grande justice sociale. Le CNAFAL prône depuis longtemps l'instauration d'un **revenu social garanti pour tout citoyen**.

Marc Bœuf, Président du CNAFAL de 1988 à 1992, écrivait dans le Monde du 12 octobre 1990 : *« L'originalité de ce revenu viendrait du fait qu'il serait versé à chacun dès la naissance... L'enfant deviendrait allocataire... Ce revenu serait pris en compte pour la détermination de l'impôt... Ainsi, on pourrait supprimer cette multitude de prestations familiales... Le droit à une existence digne ne peut se réaliser que par une véritable solidarité, où celui qui reçoit n'est pas redevable de ce qu'il donne. »*

Profondément attaché aux droits de l'Homme le CNAFAL veut que soit reconnu le droit de vivre en famille pour les ressortissants étrangers, le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers résidant en France depuis plus de cinq ans.

Le CNAFAL récuse l'idéologie familialiste qui est contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

---

## Le CNAFAL, au cœur du combat social

Défenseur de toutes les familles et notamment des plus vulnérables, il s'engage contre l'exclusion sociale et inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire.

Il s'agit d'informer les familles sur leurs droits, de leur permettre de comprendre l'organisation de la société, s'y situer et agir sur elle pour la transformer.

**L'éducation populaire consiste à faire avec le peuple et non seulement pour le peuple.**

### La Solidarité, ce n'est pas la charité :

Il ne s'agit pas uniquement d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficulté, mais de contribuer aussi à leur émancipation.

Quand une AFL reçoit du public dans une permanence « surendettement » ou consommation, elle apporte une information et assure un accompagnement afin que les personnes se prennent en charge.

Notre association s'inscrit dans une démarche éducative, sociale et politique de l'éducation populaire de transformation sociale : les familles doivent être dans le village, le quartier et la cité des acteurs de plein exercice.

Lorsque qu'une personne accompagnée et aidée devient à son tour un bénévole ou même un militant, l'association a rempli son rôle et se donne des moyens de décupler ses capacités d'intervention.

La jeunesse, peut-être, par son enthousiasme et sa disponibilité, le creuset de la transformation sociale.

Pour passer de l'intention à la réalité à construire, l'association dispose de plusieurs outils : l'information, l'accompagnement, la formation et la mise en œuvre de projets partagés...

Des expériences d'actions intergénérationnelles menées ici et là peuvent être reproduites et permettre au mouvement de progresser.

Le CNAFAL participe activement au mouvement social :

-  par l'information des adhérents et des publics ;
-  par l'interpellation des pouvoirs publics ;
-  par la participation aux mobilisations : logement, santé...

---

## Le CNAFAL, association de consommateurs

Association de consommateurs depuis 1983, le CNAFAL peut ainsi défendre efficacement les intérêts moraux et matériels des familles.

Au cœur de cet objet social, le CNAFAL poursuit trois objectifs :

- ✚ **une meilleure connaissance par les consommateurs** de leurs droits ;
- ✚ une plus grande application des règles de droit ;
- ✚ l'amélioration des règles de droit en faveur des consommateurs.

Pour atteindre ses objectifs, le CNAFAL initie, forme, informe le réseau associatif, qui tient des permanences juridiques à destination des familles. En outre, comme l'illustre la présence du CNAFAL dans les débats parlementaires liés à la Loi consommation et les nombreuses instances consuméristes dans lesquelles il est présent, son rôle se prolonge dans l'opinion publique où il défend ses valeurs et ses positions.

Pour son développement, le secteur consommation du CNAFAL s'est fixé trois objectifs principaux :

- ✚ aider concrètement le consommateur, en maillant davantage le territoire au quotidien ;
- ✚ asseoir les convictions du mouvement dans l'opinion publique en renforçant sa présence dans les institutions consuméristes ;
- ✚ valoriser l'image du CNAFAL grâce à une refondation du site et une communication plus efficace en général.

Le CNAFAL se préoccupe de l'environnement et du développement durable.

Tous les champs sociaux et sociétaux sont de la compétence du CNAFAL, qui intervient là où l'intérêt des familles, de toutes les familles est en cause.

L'environnement et le développement durable sont des domaines où la voix du mouvement social doit aussi être forte.

Il s'agit là de l'avenir de notre planète et de celui de nos enfants.

Le CNAFAL intervient comme force de proposition et les structures adhérentes, les CDAFAL et les AFL peuvent mener des actions concrètes avec les familles.

Il est nécessaire de prendre en compte les effets néfastes des pollutions diverses qui engendrent des coûts sociaux croissants touchant plus particulièrement les plus démunis.

## **Le CNAFAL, association familiale de masse, indépendante des partis**

Le CNAFAL s'attache à regrouper toutes les familles quelles que soient leur forme et leur origine tout en revendiquant son indépendance vis-à-vis de tout parti politique.

**A chaque fois que le gouvernement prendra des mesures et des décisions conformes à l'intérêt des familles et aux grandes orientations qui sont les nôtres, nous les soutiendrons.**

**A chaque fois que les lois et décisions prises iront à l'encontre des valeurs que nous prônons pour les familles, nous livrerons notre propre analyse, émettrons nos propositions alternatives et les combattrons.**

**Le CNAFAL n'est ni un allié inconditionnel ni un opposant systématique. Il constitue un mouvement familial laïque, conscient de ses prérogatives et fier de son indépendance.**

---

## **Le CNAFAL, partie prenante de l'UNAF**

**L'UNAF est une institution de la République dont le fonctionnement doit évoluer afin de remplir pleinement les missions que lui confère la loi.**

L'UNAF a été créée par ordonnance dans le même temps que la protection sociale en 1945. La volonté des concepteurs, si elle est teintée d'une volonté de promotion de la natalité, à cette époque, est aussi un outil de démocratie sociale. La volonté du pluralisme qui apparaît dès le préambule de l'ordonnance et surtout la loi de 1975 impose les moyens de sa pratique. Il s'agit donc de rechercher et d'imposer les moyens de son application.

Le CNAFAL, au Congrès de Montpellier, proposait dans sa résolution un mode d'élection prenant en compte le vote des familles pour des listes nationales et départementales, voire locales, sur le mode pratiqué au sein des écoles pour définir ainsi la représentativité des fédérations de parents d'élèves. Ce mode d'élection définissant la représentativité des différents courants familiaux aurait le mérite d'assurer démocratiquement l'élection de ses instances de décision et mettrait un terme au vote familial.

C'est une proposition que nous pouvons faire au Gouvernement.

Le CNAFAL doit porter et faire valoir ses positions et propositions à l'intérieur d'une UNAF où il est minoritaire.

Il devra être en alerte, dénoncer tous les manquements à la cause des familles, faire des propositions qui sont inattaquables, parce qu'elles sont la traduction du Pacte Républicain. Exiger qu'elles figurent dans les positions affichées par l'institution et se battre pour renforcer le mouvement familial laïque dans le pays sont des objectifs que nous ne pourrions pas réaliser seuls. Il nous faut, pour cela, la collaboration de nos alliés naturels.

Le mouvement doit à la fois réaffirmer son orientation spécifique laïque et sociale et à la fois soutenir le développement de l'UNAF et des UDAF.

Ni sectaires, ni opportunistes, les représentants du mouvement familial laïque cherchent, dans les UDAF et à l'UNAF, à construire des unions départementales et une union nationale démocratiques, pluralistes et favorisant le plus large rassemblement.

Il est important, même si cela est difficile, de faire vivre, de continuer à développer les CDAFAL, de prendre des initiatives comme association familiale laïque tout en assurant la gestion des UDAF.

---

## Le CNAFAL, association nationale présente dans tous les départements

Le développement est un axe d'orientation prioritaire.

Il existe trop de départements sans CDAFAL alors qu'existent des associations laïques amies.

Un secteur développement est créé et se donnera les moyens d'agir pour la création d'AFL afin de constituer des CDAFAL sur de nouveaux territoires.

**Concernant le développement**, le CNAFAL peut passer par plusieurs stratégies :

La première et qui a fait ses preuves dans beaucoup de départements, est l'appui des organisations qui sont nos partenaires naturels. La première condition est de développer des stratégies communes à partir d'objectifs et de finalités communs.

De cette démarche peut découler la seconde qui est **d'être le porte-parole non seulement du mouvement laïque, mais celui des partenaires** avec qui nous sommes en liaison permanente. C'est le cas quand nous dirigeons une UDAF et que nous avons des représentations dans de très nombreuses instances. Nous pouvons les partager, mais aussi être en concertation avec ceux qui siègent dans ces mêmes instances. Bien entendu cela suppose une concertation constante.

Pour le développement, la formation et l'information sont primordiales. En effet, la formation doit nous permettre, outre le fait d'avoir des militants et des représentants performants, de pouvoir assurer les relèves.

Le développement passe par la création d'une interactivité, notamment dans la vie politique du mouvement. Les réunions régionales sont le lieu idéal pour ce type d'actions.

Le développement, c'est aussi la création d'activités spécifiques, dans le secteur de la petite enfance par exemple, qui allie à la fois la lutte contre les inégalités et notre place dans le processus éducatif.

Il n'y a pas de crise du bénévolat, mais un déficit dans l'engagement associatif. Des personnes acceptent de donner un peu de leur temps, mais peu veulent aller au-delà.

Nous devons organiser une mutualisation des expériences et ainsi rechercher de clefs du développement.